

Compte rendu de la séance du 11 Mai 2023

à 20 heures

Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PLU, Maire, suite à la convocation transmise dans les délais prescrits pour une séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Date de la convocation du Conseil Municipal : 2 mai 2023

Étaient présents : PLU Jean-Claude – DOUAY Claude – LEFRANC Marie-Noëlle – MARTAUX Lucien – BEGHIN Olivier – CARON Nathalie – DEGARDIN Barbara – PAIX Olivier – PONCHART Magalie – TORCHY Arnaud

Était absent excusé : CAT Bruno ayant donné pouvoir à PAIX Olivier

- 1- Désignation d'un(e) secrétaire de séance.
- 2- Remarques et approbation sur le compte-rendu du dernier conseil municipal.
- 3- Signature du registre des délibérations.
- 4- Délibération pour versement de 1 200 € à la CUA pour études à venir pour solutionner les "coulées de boue".
- 5- Délibération pour délégation de signature à M. Audegond, maire de Wailly, pour signature avec "les Francas" pour l'encadrement des centres de loisirs de l'ALSHI.
- 6- Renouvellement de contrat de travail pour :
 - Elodie ALEXANDRE
 - Sandrine ALEXANDRE
 - Francine MARQUIS
 - Quentin BEGHIN
- 7- Point sur la rue de Ficheux.
 - Point sur le bâtiment pluridisciplinaire.
 - Assurance Dommages Ouvrages proposition par Groupama.
 - Travaux Eglise demande faite par la paroisse de Bucquoy.
- 8- Communication sur travaux d'enfouissement des réseaux d'électricité haute tension par ENEDIS rue des Bauges et rue de l'Abbaye.
- 9- Questions diverses

1 – DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Olivier PAIX se propose d'assurer le secrétariat de la séance.

2 – REMARQUES ET APPROBATION SUR LE COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Aucune remarque, approbation du compte-rendu.

3 – SIGNATURE DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

4 – DÉLIBÉRATION POUR VERSEMENT DE 1 200 € À LA CUA POUR ÉTUDES À VENIR POUR SOLUTIONNER LES « COULÉES DE BOUE ».

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

L'aménagement des territoires et les pratiques agricoles contribuent par temps de pluie à la production de ruissellements susceptibles de générer des phénomènes d'érosion des sols agricoles, ce qui se traduit par des coulées de boue en milieu rural. En plus d'une dégradation des voiries, des habitations et des réseaux, ces

phénomènes portent atteinte à la qualité des cours d'eau et à l'équilibre des zones humides. Le dérèglement climatique va contribuer à augmenter la fréquence et l'intensité de ces événements.

Si une quinzaine de communes du territoire de la Communauté Urbaine d'Arras sont touchées directement et de façon récurrente par des coulées de boues, toutes les communes sont concernées de par la solidarité amont-aval et peuvent contribuer à la lutte contre ce phénomène. Bien que compétentes, les communes rurales se trouvent souvent démunies du point de vue technique et financier face à cette problématique dont la gestion dépasse généralement leur périmètre d'action.

La Communauté Urbaine n'est pas compétente en matière de maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou de lutte contre l'érosion des sols. Cependant, elle peut accompagner les communes membres techniquement et pour partie financièrement dans le cadre d'une convention de délégation de compétence.

L'objectif prioritaire étant de mener une étude environnementale en vue de l'élaboration de plans communaux d'aménagements d'hydraulique douce (PCAHD), l'objet de la convention à intervenir en ce sens entre la CUA et les communes membres sera limité à la réalisation d'études.

Il est donc proposé de conclure avec la Communauté Urbaine d'Arras une convention de délégation d'une partie de la compétence « maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou lutte contre l'érosion des sols », pour la réalisation d'études environnementales en vue de l'élaboration d'un programme d'actions et d'aménagements pour lutter contre les coulées de boue. Cette convention sera conclue pour une durée de 4 ans. Aux termes de cette convention et déduction faite des éventuelles subventions à percevoir, la Communauté Urbaine d'Arras prendra en charge 50 % du coût € TTC de l'ensemble des études à réaliser, les 50 % restants étant répartis également entre les 46 communes délégantes, quel que soit leur périmètre hydrographique.

Il est ici précisé qu'à ce jour, le reste à charge pour la commune est évalué à un montant maximum de 1 200 €. Si ce montant venait à être dépassé, il conviendrait alors de conclure un avenant entre la Communauté Urbaine d'Arras et la commune afin d'actualiser les dispositions financières de ladite convention.

Le conseil, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Autorise M. le Maire à signer la convention avec la Communauté Urbaine d'Arras,
- Charge Monsieur le Maire des démarches administratives
- Décide d'inscrire la dépense au budget communal

5 – DÉLIBÉRATION POUR DÉLÉGATION DE SIGNATURE À M. AUDEGOND, MAIRE DE WAILLY, POUR SIGNATURE AVEC « LES FRANCAS » POUR L'ENCADREMENT DES CENTRES DE LOISIRS DE L'ALSHI.

L'ALSHI des Vals du Sud souhaite déléguer l'encadrement des centres de loisirs aux Francas.

Pour cela chaque commune doit délibérer afin d'autoriser la signature d'une convention.

Le conseil municipal autorise la signature de cette convention.

6 –RENOUVELLEMENT DE CONTRAT DE TRAVAIL POUR :

- Elodie ALEXANDRE, agent de services

Renouvellement du contrat du 31/08/2023 au 05/07/2024 à raison de 17h30 par semaine.

- Sandrine ALEXANDRE, agent de services

Renouvellement du contrat du 04/09/2023 au 22/12/2023 à raison de 14h00 par semaine.

Contrat du 10/07 au 31/07/2023 et du 18/08 au 01/09/2023 à raison de 6 heures par semaine.

- Francine MARQUIS, adjoint technique

Renouvellement du contrat du 01/09/2023 au 31/08/2024 à raison de 12 heures/semaine.

- Quentin BEGHIN, adjoint technique

Contrat du 14/08 au 03/09/2023 à raison de 30 heures/semaine (période estivale).

Les membres du conseil municipal valident à l'unanimité les propositions ci-dessus.

7 – POINT SUR LA RUE DE FICHEUX

Suite à la dernière réunion de conseil, la commission travaux s'est réunie avec les membres de la CUA afin de modifier ce projet.

M. le Maire présente à l'assemblée la dernière esquisse effectuée par la CUA.
Après un tour de table, le conseil valide ce nouveau projet.
Le début des travaux a été confirmé par la CUA pour fin août début septembre 2023.

POINT SUR LE BÂTIMENT PLURIDISCIPLINAIRE

Pour rappel chaque lundi à 10h à lieu la réunion de chantier.
Seul bémol, des contraintes techniques sur le coffrage des « arches béton ».
À cela s'ajoute des difficultés de renfort en personnel « coffreurs » qui font que le délai de réalisation est plus long que prévu.

ASSURANCE DOMMAGES OUVRAGES POUR LE BÂTIMENT PLURIDISCIPLINAIRE

Présentation de la proposition de l'assurance dommages ouvrages pour la construction du bâtiment pluridisciplinaire, à souscrire auprès de Groupama pour 7 911.29 € TTC.
C'est une assurance qui a pour objet d'intervenir en préfinancement des dommages de la nature décennale.
Le conseil municipal valide cette proposition et autorise M. le Maire à signer cette proposition.

TRAVAUX SACRISTIE EGLISE

La paroisse de Bucquoy fait la demande de la possibilité d'effectuer des travaux, pour y installer des bureaux (en lieu et place de locaux loués à la commune de Bucquoy) dans la sacristie de l'église (électricité, isolation, menuiseries extérieures).

La demande présentée fait état de la possibilité d'une participation financière partielle de la commune. Ces travaux n'ayant pas été inscrits au budget prévisionnel communal 2023, cette demande est rejetée.

Pour information le montant de ces travaux est d'environ 26 000 € TTC selon devis estimatifs.

Le conseil émet un avis favorable à l'exécution de ces travaux dans la mesure où ils seront pris en charge en totalité par l'Evêché et en contrepartie donne son accord pour une occupation à titre gratuit hors charges d'électricité.

8 – COMMUNICATION SUR TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX ÉLECTRICITÉ HAUTE TENSION PAR ENEDIS RUE DES BAUGES ET RUE DE L'ABBAYE.

Des travaux vont avoir lieu pour l'enfouissement de réseaux. Ils seront pris en charge par ENEDIS.

9 – QUESTIONS DIVERSES.

Aucune question.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.